

18 Août 1934

I- Les agrumes libanais et la Roumanie

Les pays de mandat français importent de la Roumanie pour 1.500.000 livres libano-syriennes de marchandises annuellement.

Presque tout le bois consommé chez nous arrive de Constanza. Les statistiques de notre commerce extérieur sont éloquents sur ce point. Depuis 1927, la Roumanie est de nos dix principaux fournisseurs.

Que lui vendons-nous en échange ?

Quelques agrumes dont la valeur ne dépasse pas un million de francs. L'écart est immense entre ce que nous achetons et ce que nous lui vendons.

C'est dire que les quelques commerçants libanais qui expédient leurs marchandises en Roumanie on droit, si ce n'est à un régime spécial, du moins au traitement de la nation favorisée.

Il n'en est rien.

Les commerçants libanais, ayant vendu leurs marchandises, doivent attendre plusieurs mois le paiement.

Les sorties d'or y sont étroitement règlementées. Et en principe, les achats de la Roumanie à l'étranger ne doivent être payés qu'après un délai de trois mois, et par l'entremise d'un office spécial.

Mais les exportateurs libanais, ceux de Tripoli plus particulièrement, se plaignent amèrement d'attendre beaucoup plus longtemps. Et l'on ne comprend pas, à la vérité, les motifs de ce retard dans le règlement.

Pour quels motifs les fait-on attendre ? L'immense écart dans la balance commerciale entre la Roumanie et les pays sous mandat devrait inciter le gouvernement du Roi Carol à mieux traiter nos exportateurs.

II.- Les emprunts aux municipalités

Le gouvernement Libanais actuel continue la politique instaurée en 1932. Et il vient d'accorder à plusieurs municipalités Libanaises de nouveaux crédits sous forme d'emprunts.

Nous ne songeons pas à contester le principe de ces mesures.

Ne pas concentrer sur la capitale tous les efforts administratifs, songer aux régions désertées du Liban, et combattre la typhoïde avec une égale vigueur dans tous les centres, que demandons-nous de plus ?

Mais il faut se garder, comme de la peste, en la matière, d'une distribution inspirée par des vues électorales, ou ne répondant pas à un plan d'ensemble mûrement étudié.

Il est vain d'améliorer localement les conditions normales d'existence, sans envisager l'extension à toute une région de la même mesure.

Prenons pour exemple le courant électrique.

A six kilomètres de distance, les sociétés distributrices sont différentes.

Sur un parcours de trente kilomètres, on peut trouver huit à neuf installations différentes. Quels frais supplémentaires, quels retards et quelle désorganisation ne devons-nous pas à pareil système.

Croit-on sérieusement qu'une seule compagnie n'aurait pas suffi à distribuer à tout le Metn et tout le Chouf ?

Nous savons bien qu'en fin de compte une seule société assurerait tout le service.

Mais à quel prix ?

Quelques intermédiaires fort peu intéressants auront encaissé commissions et courtage, payés en définitive par le consommateur.

Un plan d'ensemble peut et doit être établi pour l'adduction de l'eau potable et l'électrification des régions libanaises.

Tout doit rentrer dans le cadre de ce plan.

Et les régions libanaises auront à meilleurs prix et dans de meilleures conditions l'électricité et l'eau, indispensables à leur salut et à celui de l'estiveur.

Et l'argent prêté aux municipalités constituera un bon placement.

III.- Fiat lux !

M. Emile Eddé doit au Trésor Libanais 5100 livres d'arrières d'impôts pour ses propriétés de la Békaa.

Les héritiers Eddé doivent au même trésor libanais 7200 livres.

Ni M. Emile Eddé, ni les héritiers Eddé ne semblent avoir l'intention de s'acquitter de cette dette. Bien plus, ils semblent parfaitement décidés à l'oublier.

On leur dit : Payez vos impôts.

Ils répondent par l'organe du ténor Khabbaz : Lumière, lumière, comme s'ils avaient besoin de clartés officielles et d'une enquête (sans compter la mise en disponibilité provisoire du Directeur des Finances) pour connaître le montant des sommes revenant au Trésor et qu'avec une étrange obstination, ils gardent indument dans leurs coffres forts !

L'auteur de tous ces Fiat Lux infligera à Mr. Le Secrétaire d'Etat toutes les épîtres qu'il voudra.

Ces questionnaires ne réussiront point à déplacer la question.

La question est la suivante :

Pourquoi et comment Emile Eddé a-t-il jusqu'à présent échappé à son plus élémentaire devoir fiscal ?

S'il croit que cette exception continuera à jouer en sa faveur, nous aurons la charité de le détromper.

La clarté du dernier communiqué du Haut-Commissariat et sa fermeté ne laissent place à aucune équivoque, à aucune précision.

L'impôt est dû par tous sans exception et sans égard à la situation sociale ou de fortune des contribuables...

Il s'agit d'un devoir impératif auquel personne ne peut se dérober.

L'avertissement est net.

Avant de crier éperdument : lumière, lumière, que les fanfarons prennent donc garde au percepteur.